

170 P NP **DM29**

Centrale à cycle combiné du Suroît
par Hydro-Québec

Beauharnois

AUD 6211-03-064



**Mémoire soumis au BAPE
dans le cadre du projet
de centrale combinée du Suroît
par Hydro-Québec à Beauharnois**

**Préparé par le CLD Beauharnois-Salaberry
Le 4 octobre 2002**

TABLE DES MATIÈRES

1.	<u>Introduction :</u>	3
2.	<u>Portrait socio-économique de la MRC de Beauharnois-Salaberry</u>	5
2.1	Population	5
2.2	Répartition des emplois selon le secteur d'activité économique	5
2.3	Caractéristiques du marché du travail et de la main-d'oeuvre	6
2.4	Beauharnois-salaberry, une MRC moins favorisée des régions centrales..	7
2.5	Conclusion	8
3.	<u>Retombées socio-économiques du projet</u>	9
3.1	<u>Retombées réelles</u>	9
3.1.1	<u>Au cours de la période de construction</u> <u>de la centrale :</u>	9
3.1.2	<u>Après la mise en services</u> <u>de la centrale :</u>	10
3.1.3	Commentaires :	10
3.2	<u>Retombées potentielles</u>	11
4.	Recommandation du CLD Beauharnois-Salaberry	12

1. Introduction :

En quoi le CLD Beauharnois-Salaberry est-il concerné par ce projet ?

Le Centre local de développement Beauharnois-Salaberry (CLD) est un organisme de développement économique et social créé en juin 1998 par le ministère des Régions du Québec.

La principale mission du CLD Beauharnois-Salaberry est de :

- créer, maintenir et promouvoir un climat propice à ce développement;
- stimuler l'entrepreneuriat;
- fournir les moyens et services nécessaires aux groupes porteurs de projets socio-économiques, aux entreprises et aux nouveaux investisseurs sur le territoire de la MRC de Beauharnois-Salaberry.

Par sa charte constitutive, sa structure organisationnelle et consultative, le CLD est un organisme représentatif de tous les intervenants du milieu.

Son conseil d'administration est appuyé par quatre structures consultatives :

- la Commission d'orientation et de planification socio-économiques (COPSE);
- le comité Soutien au travail autonome / Jeunes promoteurs;
- le comité Économie sociale;
- le conseil d'administration de la SOLIDE qui sert également de comité de recommandation pour le Fonds local d'investissement.

La Commission d'orientation et de planification socio-économiques (COPSE) est le lieu de concertation privilégié par le CLD. Elle est composée de trente-huit (38) représentants répartis dans les secteurs d'intervention suivants :

Secteurs	Nombre de représentants
Politique	6
Privé	8
Public / parapublic / institutionnel	6
Développement socio-économique	6
Groupes communautaires	6
Coopératif	1
Agricole	2
Syndical	3

Entre autres mandats, le CLD a pour tâche d'adopter un Plan d'action local pour l'économie et l'emploi (PALÉE) et d'en assurer la mise en œuvre.

Le plan d'action vise à répondre de manière précise et exhaustive aux attentes signifiées par le ministère des Régions à l'égard du plan d'action local pour l'économie et l'emploi, attentes précisées dans l'entente de gestion intervenue en octobre 1998 entre le ministère des Régions, la MRC de Beauharnois-Salaberry et le CLD Beauharnois-Salaberry.

Afin de pouvoir élaborer le plan d'action 2000-2001-2002, le CLD Beauharnois-Salaberry a dressé le diagnostic de la réalité socio-économique de la MRC pour onze secteurs spécifiques et a procédé à une large consultation des intervenants du territoire dans le but d'identifier les enjeux régionaux de développement.

Il est important de noter que le plan d'action local pour l'économie et l'emploi (PALÉE) ne présente que les projets dans lesquels le CLD est impliqué directement à titre de responsable ou de partenaire. Certains secteurs bien structurés tels le secteur de l'environnement et du développement communautaire, peuvent compter sur la présence de plusieurs organismes très actifs sur le territoire. Le CLD jouera donc un rôle plus modeste dans le développement de ces secteurs.

Un projet de construction majeur comme celui de la Centrale du Suroît répond aux champs d'intervention et objectifs suivants :

- maximiser les retombées de toutes formes dues à la présence des grandes entreprises;
- mettre en interrelation des gens de l'industrie de la sous-traitance, de la construction non-résidentielle et des services à l'entreprise afin de faciliter, dans un avenir rapproché, des occasions d'affaires dans la région;
- maintenir ou créer l'emploi dans ces secteurs névralgiques de l'économie régionale;
- soutenir les projets représentant un potentiel de diversification de la production agroalimentaire.

En résumé :

La mission du CLD est à la fois économique et sociale, d'où l'intérêt du CLD compte tenu des retombées socio-économiques du projet

2. Portrait socio-économique de la MRC de Beauharnois-Salaberry

2.1 Population

Au plan démographique, le dernier recensement de 1996 dénombrait quelque 59 769 personnes sur le territoire. La population s'y retrouve majoritairement dans les municipalités riveraines du fleuve Saint-Laurent soit dans l'axe de la route régionale 132, plus spécifiquement dans deux pôles urbains :

- les agglomérations de Salaberry-de-Valleyfield / Grande-Île / Saint-Timothée (environ 40 000 habitants) et de;
- Beauharnois / Melocheville / Maple Grove (environ 12 000 habitants).

2.2 Répartition des emplois selon le secteur d'activité économique

	Beauharnois-Salaberry	Montérégie	Québec
Primaire	3,8 %	3,6 %	3,4 %
Secondaire	27,6 %	24,1 %	21,3 %
- Manufacturier	22,5 %	19,7 %	17,0 %
- Construction	5,1 %	4,4 %	4,3 %
Tertiaire	68,5 %	72,4 %	75,3 %

Source : Emploi-Québec Montérégie, Profil de la MRC de Beauharnois-Salaberry (recensement de 1996)

Dans la MRC de Beauharnois-Salaberry, sur les 24 635 personnes qui composent la population active occupée de 15 ans et plus :

- 68,5 % travaillent dans le secteur tertiaire;
- 27,6 % dans le secteur secondaire (6 815 emplois) et;
- 3,8 % dans le secteur primaire, concentré dans l'agriculture.

L'agriculture occupe une place très importante puisque 77 % du territoire est en zone agricole permanente. Avec 80 % des emplois, elle constitue la principale activité du secteur primaire.

L'importance du secteur secondaire, qui regroupe les domaines de l'industrie manufacturière et de la construction, est plus grande pour la MRC de Beauharnois-Salaberry que pour la Montérégie (24,1 %) et le Québec (21,3 %) mais une grande part des entreprises manufacturières œuvre dans les secteurs traditionnels; peu d'entreprises opèrent dans les secteurs de pointe.

Le secteur de la construction représente pour l'ensemble de la MRC de Beauharnois-Salaberry 5,1 % des emplois totaux, soit 1 260 emplois. Cette proportion est supérieure à celles enregistrées en 1996 pour la Montérégie (4,4 %) et pour le Québec (4,3 %).

Le secteur des services et des commerces, c'est-à-dire le secteur tertiaire, est le plus grand générateur d'emplois avec 68,5 % des emplois totaux de la MRC.

2.3 Caractéristiques du marché du travail et de la main-d'oeuvre

Les caractéristiques du marché du travail et de la main-d'œuvre énoncées ci-après sont tirées principalement du document «Profil de la MRC de Beauharnois-Salaberry», document basé sur le recensement de 1996 et préparé en 1998 par la Direction de l'information sur le marché du travail et de l'évaluation d'Emploi-Québec en Montérégie, de même que du «Profil CLSC Seigneurie de Beauharnois 1999».

- La population de la MRC de Beauharnois-Salaberry est stagnante;
- La population est vieillissante (14 % de la population est âgée de plus de 65 ans comparativement à 10 % pour la Montérégie);
- La population des «15-29 ans» a diminué de 12 % soit presque le double de ce qu'ont connu le Québec et la Montérégie pour la même période. Ce pourrait confirmer l'exode des jeunes vers les grands centres;
- Le revenu moyen d'emploi est plus faible que la moyenne en Montérégie (23 874 \$ en 1995 comparé à 24 576 \$ pour la Montérégie);
- La population est beaucoup moins scolarisée qu'en Montérégie. Quelque 42,7 % des résidents du territoire sont sans diplôme d'études secondaires comparativement à 34,5 % pour la Montérégie. Les diplômés universitaires sont deux fois moins nombreux qu'en Montérégie;
- Le décrochage scolaire est important sur le territoire. À titre d'exemple, pour la «diplomation» de 1998, près de 40 % des étudiants n'ont pas réussi à obtenir un D.E.S. après l'avoir débuté six ans plus tôt. C'est 10 % plus élevé que la moyenne québécoise et 8 % plus important que les résultats obtenus en Montérégie;
- Le taux de chômage pour la MRC de Beauharnois-Salaberry était de 12,7 % en 1996, ce qui lui confère l'avant-dernier rang en Montérégie, à plus de 3 % de la moyenne montérégienne;
- Chez les «15-29 ans», 18,2 % sont touchés par le chômage, un résultat nettement supérieur à la Montérégie;
- La région connaît un pourcentage élevé de prestataires de la sécurité du revenu : 6,6 % comparativement à 4,2 % en Montérégie;
- Malgré les résultats obtenus au niveau du taux de croissance net d'entreprises, la MRC de Beauharnois-Salaberry a perdu 715 emplois entre 1991 et 1996.

2.4 Beauharnois-Salaberry, une MRC moins favorisée des régions centrales

Lors du discours sur le budget 2001-2002, le ministre des Finances a annoncé des mesures d'appui aux MRC moins favorisées des régions centrales. La MRC de Beauharnois-Salaberry, compte tenu de son portrait socio-économique, figure parmi ces MRC.

Les zones d'appauvrissement sont identifiées à partir d'un indice composite qui tient compte des paramètres suivants :

- Taux d'évolution de la population de 1991 à 1996
- Taux de chômage
- Taux d'emploi
- % du revenu des ménages provenant des transferts
- % de la population à faible revenu
- Revenu moyen des ménages
- % de la population avec une scolarité < 9e année
- Richesse foncière

Les MRC moins favorisées des régions centrales sont les suivantes :

RÉGION	MRC
Capitale nationale	Charlevoix Charlevoix-Est
Centre-du-Québec	L'Érable Nicolet-Yamaska
Chaudières-Appalaches	L'Amiante Les Etchemins L'Islet Montmagny Robert-Cliche
Estrie	Asbestos
Lanaudière	Matawinie Montcalm
Laurentides	Antoine-Labelle Argenteuil
Montérégie	Beauharnois-Salaberry Le Bas-Richelieu
Outaouais	La Vallée-de-la-Gatineau Papineau Pontiac

Le discours sur le budget 2001-2002 reconnaît la MRC de Beauharnois-Salaberry comme une zone d'appauvrissement et une MRC moins favorisée des régions centrales.

Le rapport 2002 de la Régie régionale de la Santé et des Services Sociaux de la Montérégie (RRSSM) indique que le CLSC Seigneurie de Beauharnois occupe globalement le dernier rang de la Montérégie pour l'ensemble des indicateurs de l'état de santé et les volets socio-démographiques et économiques.

Les « anciennes » villes de Salaberry-de-Valleyfield et de Beauharnois sont les zones les plus défavorisées de la MRC.

2.5 Conclusion

La structure socio-économique de la région est favorable à l'accueil d'un tel projet :

- **Les secteurs d'activités répondent aux besoins de main d'œuvre du projet;**
- **l'industrie de la construction non-résidentielle vient au 2^e rang pour les emplois directs dans la région, soit 1 260, derrière Goodyear qui en compte environ 1 400 et devant CEZ/Noranda qui emploie 750 travailleurs. C'est donc une activité très importante de notre économie régionale;**
- **Notre main d'œuvre et nos entrepreneurs disposent de l'expérience nécessaire à la réalisation des grands travaux;**
- **Les retombées du projet sont importantes pour la revitalisation de la région, étant donné le contexte d'appauvrissement ainsi que pour lancer un mouvement de restructuration de l'économie régionale.**

3. Retombées socio-économiques du projet

Le projet engendre des retombées directes et indirectes anticipées pour la région de Beauharnois-Salaberry :

3.1 Retombées réelles

3.1.1 Au cours de la période de construction de la centrale : (Excluant les travaux d'infrastructures connexes)

Emplois : 636 années personnes
Retombées : 33,9 M \$

Les retombées attendues tiennent compte des achats en biens et services ainsi que des opportunités d'emplois et de sous-traitance dans les secteurs suivants :

- travaux civils et infrastructures;
- travaux mécaniques;
- travaux électriques;
- services au chantier;
- fourniture de biens et services.

Les catégories de sous-traitance possibles pour les entreprises locales et régionales sont les suivantes :

Entrepreneurs, services de construction de bâtiments industriels et travaux connexes :

Excavation, granulats, armature, coffrage, laboratoire, arpentage, clôture, pavage, dragage, grue, échafaudage, transport lourd, travaux en eau, structure d'acier, drainage, terrassement, revêtement métallique, menuiserie, briquetage, toiture, tuyauterie sous pression, plomberie, électricité industrielle, électricité du bâtiment, chauffage et ventilation, installation de machinerie lourde, instrumentation et contrôle, traitement de l'eau.

Services divers :

Location d'outillage et de nacelles, garage, station-service, hôtel, motel, restauration, livraison de combustible (diesel, propane), quincaillerie (générale et spécialisée), matériaux de construction (bois), services au chantier tels que : toilettes chimiques, service de nettoyage (entretien roulotte), eau en bouteille, service téléphonique, produits électriques, fournitures de bureau.

3.1.2 Après la mise en services de la centrale :

Emplois permanents :	35
Emplois indirects :	18
Total :	<u>53</u>

Retombées récurrentes : 3,5 M \$
réinjectés chaque année dans l'économie locale en achat de biens et services

Note : ces données excluent le fonds régional d'investissement de 4,0 M \$, conformément à l'entente avec la MRC.

3.1.3 Commentaires :

Compte tenu des créneaux d'activités qui seraient sollicités durant la construction, le modèle statistique utilisé pour estimer les retombées économiques régionales de l'ordre de 33,9 M \$ tient compte des indicateurs suivants :

- Environ 90 % de la main d'œuvre pourrait être recrutée dans la région compte tenu du décret de la construction et des créneaux de la sous-traitance industrielle déjà présents sur le territoire;
- La demande de biens et services excède l'offre dans bien des créneaux d'activités présents sur notre territoire;
- Le projet vient consolider l'industrie de l'énergie électrique de la ville de Beauharnois en créant 35 emplois permanents de qualité et bien rémunérés qui s'ajoutent aux 223 de la Centrale hydroélectrique de Beauharnois.

3.2 Retombées potentielles

Hydro-Québec mentionne qu'elle est ouverte et intéressée à regarder, avec des promoteurs des projets concrets de valorisation d'énergies résiduelles produites par la centrale qui représentent une valeur ajoutée pour le milieu.

L'intérêt de certains promoteurs vise, entre autres, l'utilisation de l'eau réchauffée comme source d'énergie thermique pour alimenter la culture en serres.

Les éléments qui militent en faveur d'un projet de valorisation d'énergies résiduelles produites par la centrale sont parmi les suivants :

- **La région dispose de compétences et d'expertises dans le domaine serricole notamment par la présence du Centre de formation professionnelle des Moissons, situé à Beauharnois;**
- **Il s'agit de projets novateurs qui donnent ouverture à la recherche expérimentale et au développement de synergies entre les activités de recherche et de production en serriculture;**
- **Présente une alternative de chauffage au carburant fossile pour les producteur serricoles. Rappelons que les coûts de chauffage sont ceux qui compromettent la compétitivité des producteurs serricoles du Québec (6 300 emplois), face à leurs concurrents ontariens et américains et à la concurrence mondiale;**
- **Notre région, constituée à 77 % de territoire en zone agricole permanente, possède un fort potentiel de développement industriel agroalimentaire et est déjà désigné pour l'établissement d'un Carrefour de la nouvelle économie (CNE).**

4. Recommandation du CLD Beauharnois-Salaberry

Le CLD Beauharnois-Salaberry soumet respectueusement au Bureau les considérations suivantes :

- **Le CLD est d'avis que les retombées économiques annoncées sont crédibles compte tenu de la structure de l'économie régionale;**
- **Le projet pourrait s'avérer structurant pour le développement de l'industrie agroalimentaire, et**
- **qu'en fin de compte,**
- **NOTRE RÉGION N'A TOUT SIMPLEMENT PAS LES MOYENS DE REFUSER UN PROJET AYANT DES RETOMBÉES SOCIO-ÉCONOMIQUES AUSSI SIGNIFICATIVES.**